

Bilan de la réunion du jury départemental,
Mercredi 28 avril 2021

Jury présidé par Monsieur Antoine Guérin, proviseur du lycée Clemenceau à Chantonnay, et Madame Martine Trémège, Présidente du comité départemental du CNRD. Monsieur Guérin représentait Madame Catherine Côme, IA-DASEN de Vendée.

• **Organisation des travaux du jury :**

→ Matin : examen des travaux collectifs par une commission du jury (5 membres) ;

→ Après-midi : examen des copies par cinq sous-commissions (20 membres) composées d'enseignants et de représentants des associations partenaires du comité ;

→ Fin d'après-midi : avec les rapporteurs de chaque commission, établissement du palmarès : prix départementaux, sélection pour le jury national, prix spéciaux décernés par le comité, prix par établissements (pour les travaux individuels).

Les copies étaient préparées et anonymées par Madame Catherine Mousin à la Division des élèves de la DSDEN. Le jury départemental a évalué chaque copie avec une double lecture afin de récompenser les deux meilleures copies de chaque établissement sur les 5 qui ont eu été présélectionnées par les enseignants qui avaient préparé les élèves.

Il est à noter que des mémoires collectifs n'avaient pas été totalement anonymés, contrairement à ce qui avait été préconisé par la circulaire du concours. Cela n'a pas gêné les membres du jury qui sont habitués à ce fonctionnement.

• **Bilan 2021 pour la Vendée :**

a) **Aspects quantitatifs :**

→ **465 élèves** ont participé au concours que ce soit en collectif ou en individuel, auxquels il faut ajouter les **14 élèves** ayant adressé leurs productions pour la session 2020, session annulée en raison du contexte sanitaire ;

→ **21 établissements** ont été concernés soit 13 collèges et 8 lycées ;

→ 76 copies avaient été sélectionnées pour le jury départemental par les établissements sur l'ensemble des travaux réalisés (21 pour les lycées et 47 pour les collèges) ;

→ 11 travaux collectifs (5 pour les lycées et 6 pour les collèges, dont 3 travaux collectifs collèges terminés en juin 2020).

Le nombre total de participants est en baisse par rapport aux sessions précédentes (entre 80 et 100 élèves de moins par rapport aux sessions 2017, 2018 et 2019). Paradoxalement, ce chiffre peut être lu de manière positive. Si le contexte sanitaire a indéniablement perturbé et modifié le calendrier annuel des établissements à plusieurs reprises, impactant la possibilité de consacrer du temps à la préparation au concours, le nombre global d'établissements participant a peu diminué (21 en 2021), identique à celui de 2017 par exemple.

Au lycée, la diminution des cours en présentiel induite par la réduction des jauges et l'alternance a peu impacté la participation qui reste proche des chiffres antérieurs (8 à 10 établissements en moyenne à chaque session depuis 5 ans.) La réforme du baccalauréat a induit des changements profonds dans les contenus pédagogiques et l'organisation des enseignements (Tronc commun / spécialités / options). Les réformes du collège et du lycée étant maintenant en place, les établissements doivent continuer à trouver des espaces et du temps pour préparer leurs classes au concours. Le jury leur adresse tous ses encouragements.

Le jury départemental se félicite de pouvoir sélectionner désormais 8 travaux au jury national, (2 pour chaque catégorie du concours), ce qui constitue un rééquilibrage justifié au regard du nombre de candidats inférieur dans les autres départements de l'académie de Nantes.

b) Aspects qualitatifs :

La qualité des travaux examinés continue d'augmenter de l'avis de tous, même si elle a été plus visible, pour cette session dans les mémoires collectifs que dans les copies.

La thématique du concours avait été choisie en lien avec les commémorations de l'année 1940 prévues en 2020 : « 1940, entrer en résistance : Comprendre, refuser, résister ». L'annulation du concours en mars 2020 ne semble pas avoir perturbé, outre mesure, le travail des élèves et des enseignants qui se sont adaptés à ce cadre inhabituel. Dans les productions collectives, certains établissements ont réalisé des productions avec des groupes différents en 2019-2020, puis 2020-2021. Ce sont des collèges, qui, inscrivant des élèves de 3^e, ne pouvaient travailler sur 2 ans avec les mêmes élèves. Un lycée qui avait commencé le travail avec un groupe d'élèves de 1^{ères} en 2019-2020 a terminé le projet avec les mêmes élèves, passés en terminale en 2020-2021. Néanmoins, pour les lycées, la mise en œuvre de la réforme associée à l'alternance des semaines de classe semble avoir rendu difficile la finalisation des projets collectifs, car plusieurs établissements annoncent sur la circulaire d'inscription de leur établissement plus de travaux et de groupes qu'ils n'en n'ont finalement envoyés au jury départemental.

La transdisciplinarité s'est atténuée dans les productions examinées par le jury, sans doute parce que le thème appelait avant tout à un travail d'histoire, d'autant plus visible au lycée, depuis que cette question est inscrite au nouveau programme de terminale tronc commun et comme sujet d'étude des séries technologiques. Les enseignants qui ont préparé les élèves sont majoritairement des professeurs d'histoire géographie et des professeurs documentalistes. Il n'empêche que les travaux collectifs, menés en projet de classe ou par des groupes plus restreints mélangeant des élèves de classes ou de niveau différents (au lycée) ont pris des formes originales et artistiques comme une émission radio, une bande dessinée, un journal de bord d'un personnage fictif, une pièce de théâtre, une exposition virtuelle...

Majoritairement, les élèves ont confirmé la tendance observée lors des sessions précédentes, de leur capacité à faire un réel travail d'histoire en appuyant leurs travaux sur des documents sources, tirés des Archives départementales, des bases de données de musées de la résistance, sur les témoignages écrits ou filmés de résistants vendéens et pour certains en rencontrant leurs descendants (fils ou petits-fils) afin de confronter leurs sources. Le partenariat établi entre le comité départemental du CNRD et les Archives départementales de la Vendée prend dorénavant tout son sens : presque tous les travaux collectifs ont utilisé des documents issus des dossiers réalisés par les enseignants missionnés par la DAAC aux Archives départementales (documents sur Achille Daroux, sur les réfugiés ardennais, sur Gaston

Marceteau...). L'ancrage local est sans doute plus visible qu'habituellement dans ces travaux collectifs.

Le jury a pu sélectionner 2 travaux pour chaque catégorie du concours comme prix départementaux, envoyés au jury académique pour être transférés au jury national.

Le comité départemental a également remis 7 prix spéciaux correspondant aux collectivités territoriales (département, ville de la Roche sur Yon), ONACVG, Fondation de la Résistance et de la Déportation et associations (mémoire, monde combattant, AMOPA, SMLH...) qui sont les soutiens financiers du comité.

c) Observations liées à l'épreuve de cette année :

Les sujets proposés par le jury académique pour les épreuves individuelles collège et lycées (3^{ème} et 1^{ère} catégorie) n'ont appelé aucune remarque particulière et ont satisfait les membres du jury. Les attendus de correction qui sont donnés aux correcteurs sont des aides très appréciées, notamment pour les correcteurs qui ne sont pas enseignants.

Le nombre de copies de 1^{ère} catégorie est toujours très faible pour les séries technologiques et professionnelles. (6 copies de LP et LT ont été examinées). C'est avec beaucoup de satisfaction que le jury a pu constater que la meilleure copie sélectionnée pour la 1^{ère} catégorie, était la copie d'un élève de terminale professionnelle, confirmant ainsi l'attention particulière qu'il convient d'apporter aux élèves de séries technologiques et professionnelles qui reçoivent un enseignement d'histoire et géographie plus réduit.

En ce qui concerne les travaux collectifs, la répartition tend à s'équilibrer entre les travaux audiovisuels et numériques et des productions originales sont créées par les élèves (voir exemples cités, précédemment). Pour examiner ces travaux, dans les meilleures conditions possibles, une sous-commission du jury s'est réunie le matin et a présenté ses propositions de classement à la fin des travaux de délibération, l'après-midi.

d) Remise des prix et récompenses :

La remise des prix départementaux est prévue le vendredi 18 juin à 17h30 à la Préfecture de la Vendée. La réception doit être organisée par la préfecture de Vendée et les prix offerts par le comité départemental. Elle sera précédée par la commémoration officielle de l'appel à la Résistance du Général De Gaulle. A cette occasion, un lauréat départemental de 1^{ère} ou 3^e catégorie doit lire le texte de l'Appel, les autres lauréats départementaux devraient pouvoir accompagner les autorités pour le dépôt des gerbes devant le monument dédié à la Résistance.

Toute cette organisation est pour l'instant, prévue au conditionnel et dépendra des consignes sanitaires en vigueur à cette date. Les membres du jury départemental réfléchissent néanmoins à la possibilité d'organiser la cérémonie en plein-air afin de pouvoir récompenser comme ils le méritent, les lauréats 2021.

Le voyage en Normandie, habituellement offert aux lauréats, au début du mois de juillet est annulé pour cette session. Son organisation est encore trop incertaine pour qu'on puisse l'envisager.

En Vendée, le Concours National de la Résistance et de la Déportation est le fruit, depuis de nombreuses années, d'une étroite collaboration entre :

- Le service de la Division des élèves de la DASEN
- L'ONACVG et la préfecture de Vendée
- Les Archives départementales
- Le comité départemental qui regroupe les différentes associations de mémoire (CVR, AFMD, UNADIF, AMRDV)
- Les enseignants membres du jury départemental issus d'établissements publics et privés.

Martine Trémège – Antoine Guérin, 6 mai 2021